

cerfa

11194*06

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire obligatoire
Décret n° 55-1350 du 14/10/1955, art. 39



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 3233-SD

(01-2020)

(ci-jointement-DGFIP)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande :

F412

Déposée le

31 MARS 2022

Références du dossier

322

Demande de renseignements pour la période à compter du 1^{er} janvier 1956

à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de
publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels
les renseignements sont demandés.

(voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des
demandes de renseignements hypothécaires et d'information
sur les tarifs).

Service de publicité foncière :

VANVES 2-

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Identité : Aude ALEXANDRE LE ROUX

Adresse : TRIANON AVOCATS

13 BIS avenue de Saint Cloud 78000 VERSAILLES

Courriel : aalr@trianonavocats.fr

Téléphone : 07 61 83 29 87

A Versailles

Signature (obligatoire) :

le 30/03/2022

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou inexactitude dégage la responsabilité de l'état - art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié)

Si le nombre de personnes est supérieur à trois, utiliser la feuille de suite.

N°	Personnes physiques : Personnes morales :	Nom (en majuscules) Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social ¹	Date et lieu de naissance N° SIREN
1				
2				
3				

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur dégage la responsabilité de l'état - art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié)

Si le nombre d'immeubles est supérieur à cinq, utiliser la feuille de suite.

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1	CHAVILLE, 15 rue Edouard ROUGEAUX	AL N°303		5
2				
3				
4				
5				

PÉRIODE DE DÉLIVRANCE

CAS GÉNÉRAL

Période allant du 1^{er} janvier 1956¹ à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur
des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

CAS PARTICULIER

Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :

- le point de départ (date postérieure au 1^{er} janvier 1956) : XXX/ /

- le point d'arrivée, au plus tard le XXX/ / (uniquement pour les demandes relatives à une ou plusieurs personnes)

Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier
propriétaire connu ? ☐ (si oui, cochez la case)

¹ Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules)

² L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.

³ Pour les associations ou syndicats, mentionner en outre, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts ⁴ Ou date de renouveau du cadastre pour les
demandes portant uniquement sur les immeubles.

CÔÛT ET FACTURATION (voir notice n° 3241-NOT-SD)			
	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles	1	x 12 € =	12 €
Tarifs des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles		12 €	xxx €
nombre de personnes au-delà de 3 :	xxx	x 5 € =	+xxx €
nombre d'immeubles au-delà de 5 :	xxx	x 2 € =	+xxx €
Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :			+xxx €
		TOTAL =	0 €

MODE DE PAIEMENT

- ☐ Carte bancaire ☐ Virement ☐ Chèque de Banque à l'ordre du Trésor public
☐ Chèque à l'ordre du Trésor public (pour un montant maximum de 1000 €) ☐ Numéraire (pour un montant maximum de 300 €)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

- ☐ insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles
☐ défaut ou insuffisance de provision
☐ demande non signée et/ou non datée
☐ autre : _____

Le ____ / ____ / ____

*Le comptable des finances publiques,
Chef du service de publicité foncière*

Date : 01/04/2022

9224P02 2022F462

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°

PERIODE DE CERTIFICATION : du 22/11/2021 au 31/03/2022

REFERENCE DE LA REQUISITION COMPLETEE : 9224P02 2022H9570

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale
22	CHAVILLE	AL 333

Volume

Lot

5

(A)

(A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE**

VANVES 2

58, BOULEVARD DU LYCEE

92175 VANVES CEDEX

Téléphone : 01 41 09 38 25

Mél. : spl.vanves2@dgfip.finances.gouv.fr

FINANCES PUBLIQUES

**Maitre TRIANON AVOCATS
13 BIS AVENUE ST CLOUD
78000 VERSAILLES**

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

CERTIFICAT DE DEPOT DU 28/01/2022 AU 31/03/2022

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop.Imm./Contre"/Débiteurs/Acquéreur/Donataire/Bénéficiaire	Numéro d'archivage Provisoire
18/03/2022 D07848	HYPOTHEQUE LEGALE ME TRIANON AVOCATS VERSAILLES	01/03/2022		9224P02 V01762
18/03/2022 D07849	HYPOTHEQUE LEGALE ME TRIANON AVOCATS VERSAILLES	01/03/2022		9224P02 V01763
18/03/2022 D07850	HYPOTHEQUE LEGALE ME TRIANON AVOCATS VERSAILLES	01/03/2022		9224P02 V01764
31/03/2022 D09174	COMMANDEMENT VALANT SAISIE HUI GAS VERSAILLES	15/03/2022		9224P02 S000022

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 2 pages y compris le certificat.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

VANVES 2

Demande de renseignements n° 9224P02 2022F462
déposée le 31/03/2022, par Maître TRIANON AVOCATS

Complémentaire de la demande initiale n° 2022H9570 portant sur les mêmes immeubles.

Ref. dossier : COMMANDEMENT PAYEF

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

[x] Il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier informatisé,

- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 28/01/2022 au 31/03/2022 (date de dépôt de la demande)

[x] Il n'existe que les 4 formalités indiquées au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A VANVES 2, le 01/04/2022

Pour le Service
Le comptable

(*) Le nombre de pages du document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.